

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE « FERME DE BELLECOMBE » PAR LE SIEA

Séance du 19 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-huit heures et trente-sept minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le treize décembre deux mille vingt-trois.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 18

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOOT Joël, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DRHOUIIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, GUILLERMET Maria, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, MARTINE Christine, MERMILLON Eliane, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 9

BOURGEAIS Didier pouvoir à Monsieur Jacques DRHOUIIN
BOYER Corinne pouvoir à Madame Gaëlle FORAY
CHAPUIS Gérard pouvoir à Madame Nicole ROSIER
DOMINGUEZ Solange pouvoir à Madame Karine LIEVIN
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Monsieur Le Maire
LYAUDET Stéphane pouvoir à Monsieur Jacques FUMEX
MASSIRONI Alain pouvoir à Monsieur Jean-Michel CYVOCT
PERILLAT Marie-Hélène pouvoir à Monsieur Sébastien BEVOZ
ZANI Sonia pouvoir à Madame GUILLERMET Maria

Membres absents excusés, sans pouvoir : 2

BROCHET Olivier
CRETIER Humbert

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

Soit 18 conseillers, 9 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants.

M. le Maire expose que le Syndicat d'Electricité et de e-communication de l'Ain a transmis un projet d'enfouissement du réseau électrique ligne « ferme de Bellecombe Hauteville-Lompnes », dans le cadre des travaux de la construction d'une nouvelle gendarmerie.

Pour la réalisation desdits travaux, le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Électrification des communes urbaines

- Montant des travaux projetés (TTC)	37 200,00 €
- Participation du SIEA	10 850,00 €
- Récupération de la TVA	6 200,00 €
- Solde net à la charge de la commune	20 150,00 €

Monsieur le Maire précise que ces travaux seront inscrits au compte 20415 « subventions d'équipements aux organismes publics » et propose à l'assemblée de valider le plan tel que proposé pour cette opération d'enfouissement des réseaux.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **VALIDE** l'étude d'enfouissement tel que décrite ainsi que le plan de financement ci-avant proposé pour cette opération
- **CHARGE** M. le Maire de signer avec le SIEA la convention relative à cette opération
- **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire,

Philippe EMIN